



Ai-je le droit de m'opposer au divorce

Par **pseudo46**, le **16/06/2008 à 22:05**

Non pas que je tiens à mon mariage (mariée de puis 35 ans), et séparée (depuis 6 mois)
)oficieusement car vivons sous le même toit , ai- je le droit de refuser un divorce éventuel (car
j'ai travaillé et tout payé tout toute ma vie) , afin de ne pas avoir à partager mon confort
matériel avec mon conjoint ?rnje suis mariée sous le régime de la communauté,
malheureusement

Par **Marion2**, le **16/06/2008 à 23:05**

Il est évident que marié sous le régime de la communauté, vous ne pourrez récupérer que la
moitié des biens acquis pendant le mariage.rnMa

Par **Marion2**, le **16/06/2008 à 23:07**

Erreur de manipulation !rnJe voulais ajouter que la tranquillité et le bien-être ne sont-ils pas
plus importants que des valeurs matérielles ?rnBon courage à vous.

Par **pseudo46**, le **16/06/2008 à 23:09**

"Il est évident que marié sous le régime de la communauté, vous ne pourrez récupérer que la
moitié des biens acquis pendant le mariage. rnMa " c bien pour cela que je pose la question :

ai-je le droit de m'opposer au divorce c la clef de l'histoire ... merci

Par **pseudo46**, le **16/06/2008 à 23:12**

"Je voulais ajouter que la tranquillité et le bien-être ne sont-ils pas plus importants que des valeurs matérielles ? " ceci est la morale vous n'avez toujours pas répondu ...rnCertes que la tranquillité et le bien-être sont plus importants que des valeurs matérielles . sauf que lorsque vous déménagez d'un 5 pièces à un studio , pour avoir fait la bêtise d'offrir à quelq'un qui s'est pavané égoïstement de son côté croyez moi vous n'avez envie de lui offrir sur un plateau ce qu'il ne mérite pas.

Par **palmer**, le **16/06/2008 à 23:22**

ça me paraît difficile de divorcer si l'un des deux ne veut pas, la procédure peut durer des siècles.

Par **pseudo46**, le **16/06/2008 à 23:27**

merci c ce que je voulais entendre. A moi la belle vie rnMon but n'est ni la vengeance ni le mal ni les complications et je ne suis même pas matérialiste. mais il faut rendre à César ce qu'il lui appartient pour être quitte